

PROGRAMME

DES

COURS

DE

L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

PENDANT LES DEUX SEMESTRES DE L'ANNÉE

1893—1894



GENÈVE

IMPRIMERIE AUBERT-SCHUCHARDT

1893

Le semestre d'hiver commencera le 16 octobre 1893 et finira le 22 mars 1894.

La première semaine de ce semestre sera consacrée aux examens arriérés et aux examens de grades. — Les inscriptions pour ces examens seront reçues du 2 au 7 octobre.

Les cours s'ouvriront dans toutes les Facultés le 23 octobre. Ils seront interrompus du 23 décembre 1893 au 4 janvier 1894 inclusivement.

Le semestre d'été commencera le 9 avril 1894 et finira le 14 juillet. — La dernière semaine de ce semestre sera consacrée aux examens de fin d'année et aux examens de grades.

Le Bureau pour l'année 1893-1894 est composé de :

MM. Gust. JULLIARD, *Recteur*.
Alf. MARTIN, *Vice-Recteur*.
Raoul GAUTIER, *Secrétaire*.

ET DE

MM. G. OLTRAMARE, Doyen de la Faculté des Sciences.
E. RITTER, Doyen de la Faculté des Lettres.
Alf. GAUTIER, Doyen de la Faculté de Droit.
J. COUGNARD, Doyen de la Faculté de Théologie.
J.-L. PREVOST, Doyen de la Faculté de Médecine.

PROGRAMME UNIVERSITAIRE

1893-1894

Faculté des Sciences

M. le Professeur G. OLTRAMARE, doyen.

SEMESTRE D'HIVER

Géométrie analytique. — M. le professeur G. OLTRAMARE.
— Une heure par semaine.

Calcul des probabilités. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Algèbre. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Calcul différentiel et intégral. — Le même professeur. — Trois heures par semaine.

Exercices de mathématiques. — Le même professeur. — Quatre heures par semaine.

Mécanique rationnelle. — M. C. CALLER, professeur extraordinaire. — Trois heures par semaine.

Exercices de mécanique. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Complément de dynamique analytique — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Astronomie élémentaire. — M. le professeur R. GAUTIER. — Deux heures par semaine.

Trigonométrie sphérique. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Exercices de mathématiques élémentaires. M. C. GALOPIN, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Calculs de physique. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Éléments des quaternions. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Physique expérimentale. — M. le professeur C. SORET. — Quatre heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire de physique. — Le même professeur.

Compléments de physique. — M. A. RILLIET, professeur extraordinaire. — Propriétés générales; chaleur; électricité statique. — Deux heures par semaine.

Magnétisme et électromagnétisme. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Chimie inorganique. — M. le professeur C. GRÆBE. — Cinq heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie. — Le même professeur.

Toxicologie. — M. le professeur D. MONNIER. — Deux heures par semaine.

Chimie biologique. — Le même professeur. — Falsifications des substances alimentaires. — Une heure par semaine.

Chimie analytique. (Cours libre.) — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire d'Analyse, de Chimie biologique et de Microchimie. — Le même professeur.

Chimie théorique générale. — M. PH.-A. GUYE, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Chimie technique. — Le même professeur. — Matières colorantes. — Une heure par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie. — *Visites d'usines.* — Le même professeur.

Minéralogie et pétrographie. — M. le professeur L. DUPARC. — Trois heures par semaine.

Classification et genèse des roches. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Répertoire pratique. — Le même professeur. — Trois heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire de minéralogie. — Tous les jours. — S'adresser au professeur.

Zoologie et anatomie comparée des animaux invertébrés. — M. le professeur C. VOGT. — Cinq heures par semaine.

Exercices pratiques dans les laboratoires de microscopie et d'anatomie comparée. — Le même professeur. — S'adresser à M. le D^r YUNG, assistant.

Zoologie générale. — M. E. YUNG, professeur extraordinaire. — Anthropologie. Application de la théorie de Darwin à l'Homme. — Une heure par semaine.

Physiologie botanique. — M. le professeur M. THURY. — Deux heures par semaine.

Botanique systématique, médicale et pharmaceutique (1^{re} partie, Cryptogames). — M. le professeur R. CHODAT. — Deux heures par semaine.

Anatomie végétale. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Evolution et distribution des végétaux. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire d'anatomie végétale et de botanique systématique. — Le même professeur. — Tous les jours.

Psychologie expérimentale. — M. Th. FLOURNOY, professeur extraordinaire. — L'intelligence, les émotions et la volonté. — Deux heures par semaine.

Répertoire pratique. — Le même professeur. — Les organes des sens et les perceptions. — Une heure par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire de psychologie. — Le même professeur.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Géométrie analytique. — M. J. LYON, docteur ès sciences. — Deux heures par semaine.

Théorie des déterminants. — M. J. LYON. — Deux heures par semaine.

Chimie des composés aromatiques (2^e partie). — M. Amé PICTET, docteur ès sciences. — Deux heures par semaine.

Le milieu géographique, son influence sur l'homme et les sociétés. — M. W. ROSIER. — Une heure par semaine.

Anatomie physiologique des plantes supérieures. — M. J. BRIQUET, docteur ès sciences. — Deux heures par semaine.

Exercices pratiques d'anatomie végétale. — Quatre heures par semaine. — M. J. BRIQUET.

Roches éruptives. — M. L. MRAZEC, docteur ès sciences. — Une heure par semaine.

Chimie analytique. — M. PHILIPS, D^r ès sc. — Une heure par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Géométrie descriptive. — M. le professeur G. OLTRAMARE. — Deux heures par semaine.

Théorie générale des équations. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Calcul différentiel et intégral. — Le même professeur. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Exercices mathématiques. — Le même professeur. — Quatre heures par semaine.

Mécanique rationnelle. — M. C. CAILLER, professeur extraordinaire. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Exercices de mécanique. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Astronomie sphérique. — M. le professeur R. GAUTIER. — Trois heures par semaine.

Exercices de mathématiques élémentaires. — M. C. GALOPIN, professeur extraordinaire. — Une heure par semaine.

Calculs de physique. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Éléments des quaternions (suite). — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Hydrostatique et Hydrodynamique. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Physique expérimentale. — M. le professeur C. SORET. — Quatre heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire de physique. — Le même professeur.

Compléments de physique. — Le même professeur. — Optique. — Une heure par semaine.

Compléments de physique. — M. A. RILLIET, professeur extraordinaire. — Electricité dynamique. — Une heure par semaine.

Applications de l'électricité. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Chimie organique. — M. le professeur C. GRÈBE. — Cinq heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie. — Le même professeur.

Chimie biologique. — M. le professeur D. MONNIER. — Trois heures par semaine.

Chimie pharmaceutique. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire d'analyse, de chimie biologique et de microchimie. — Le même professeur.

Chimie théorique. — M. Ph.-A. GUYE, professeur extraordinaire. — Stéréochimie. — Une heure par semaine.

Chimie théorique. — Le même professeur. — Méthodes générales de synthèse en chimie organique. — Une heure par semaine.

Chimie technique — Le même professeur. — Industrie de la soude. — Une heure par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie. — Visites d'usines. — Le même professeur.

Minéralogie et pétrographie. — M. le professeur L. DUPARC. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Classification et genèse des roches. — Le même professeur. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Répertoire pratique. — Le même professeur. — Trois heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire. — Tous les jours. — S'adresser au professeur.

Anatomie comparée et zoologie des animaux vertébrés. — M. le professeur C. VOGT. — Cinq heures par semaine.

Exercices pratiques dans les laboratoires de microscopie et d'anatomie comparée. — Le même professeur. — S'adresser à M. le docteur Yung, assistant.

Géologie. — Le même professeur. — Quatre heures par semaine.

Excursions géologiques. — Le même professeur.

Zoologie générale. — M. E. YUNG, professeur extraordinaire. — Les fonctions mentales des animaux. — Une heure par semaine.

Organographie botanique. — M. le professeur M. THURY. — Quatre heures par semaine.

Exercices dans le laboratoire de botanique. — Le même professeur. — Quatre heures par semaine.

Botanique systématique, médicale et pharmaceutique (II^e partie, Phanérogames). — M. le professeur R. CHODAT. — Quatre heures par semaine..

Fonctions végétales. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Excursions botaniques. — Le même professeur.

Travaux pratiques dans le laboratoire d'anatomie végétale et de botanique systématique. — Le même professeur. — Tous les jours.

Exercices pratiques dans le laboratoire de psychologie physiologique. — M. Th. FLOURNOY, professeur extraordinaire.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Géométrie supérieure. — M. J. LYON, docteur ès sciences. — Deux heures par semaine.

Théorie des imaginaires. — M. J. LYON. — Deux heures par semaine.

Chimie des composés aromatiques (2^e partie). — M. Amé PICTET, docteur ès sciences. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Anatomie et zoologie des invertébrés. — M. M. JAQUET, docteur ès sciences. — Trois heures par semaine.

Morphologie végétale. — M. J. BRIQUET, docteur ès sciences. — Deux heures par semaine.

Exercices pratiques de physiologie végétale. — M. J. BRIQUET. — Deux heures par semaine.

Exercices pratiques d'anatomie et de morphologie végétales. — M. J. BRIQUET. — Quatre heures par semaine.

De l'urine et des sédiments urinaires. — M. G. KRAFFT, docteur ès sciences. — Une heure par semaine.

CONDITIONS D'ADMISSION¹

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

PLAN D'ÉTUDES²

Les étudiants de la Faculté des Sciences se proposent dans leurs études des buts trop divers pour qu'il soit possible de leur donner des indications générales quant au choix et à la répartition des cours qui leur seraient profitables. — Les professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à la disposition des élèves qui ont besoin de leurs conseils.

Pour les cours de sciences qui rentrent dans le champ des études médicales et pharmaceutiques, voyez les plans d'études de la Faculté de Médecine.

Les deux cours de compléments de physique sont plus spécialement destinés aux candidats au baccalauréat ès sciences mathématiques, au baccalauréat ès sciences physiques et chimiques et au diplôme de chimiste.

Faculté des Lettres

ET DES SCIENCES SOCIALES

M le professeur Eugène RITTER, doyen.

SEMESTRE D'HIVER

Interprétation d'auteurs latins. — M. le professeur André OLTRAMARE. — Horace. *Art poétique.* Minucius Félix, *Octa-*

¹ Pour les cinq Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence lycéale et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

² Les plans d'études n'ont aucun caractère obligatoire.

vius. Lucrèce, Fragments du 1^{er} et du V^e livre. — Quatre heures par semaine.

Littérature latine. — Le même professeur. — Le théâtre latin. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'auteurs grecs. — M. le professeur NICOLE. — Démosthènes, *Discours contre Midias*. Euripide, *Ion*. — Quatre heures par semaine.

Littérature grecque. — Le même professeur. — Les prosateurs grecs, d'Hérodote à Démosthènes. — Deux heures par semaine.

Grec du Nouveau Testament. — Le même professeur (cours libre). — Une heure par semaine.

Littérature française. — M. le professeur ROD. — Chateaubriand et son temps. — Trois heures par semaine.

Littérature comparée. — Le même professeur — La période classique : littérature italienne. — Deux heures par semaine.

Exercices littéraires. — Le même professeur. — La littérature contemporaine. — Une heure par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — Le même professeur. — Exercices de composition et de style. — Une heure par semaine.

Histoire de la langue française. — M. le professeur RITTER. — Le moyen âge et la Renaissance. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'anciens textes français. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — Le même professeur. — La grammaire française et les grammairiens. — Une heure par semaine.

Grammaire historique des langues romanes. — M. le professeur MURET. — Les voyelles. — Deux heures par semaine.

Explication de textes italiens. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Conférence de philologie romane. — Le même professeur. — Etymologies. — Une heure par semaine.

Littérature allemande. — M. le professeur Bernard BOUVIER. — Histoire du roman en Allemagne, du XVII^{me} au XIX^{me} siècle. — Deux heures par semaine.

Conférence de littérature. — Le même professeur. — Etude et interprétation des poésies épiques de Goethe. — Deux heures par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — Le même professeur. — Interprétation d'auteurs allemands. — Une heure par semaine.

Philologie. — M. le professeur WERTHEIMER. — Histoire des travaux philologiques des Arabes. Grammairiens et commentateurs. — Deux heures par semaine.

Linguistique. — Le même professeur. — Origine du langage. Classification des langues. Phonologie. Morphologie. — Deux heures par semaine.

Langue sanscrite. — M. DE SAUSSURE, professeur extraordinaire. — Une heure par semaine.

Etudes d'étymologie grecque et latine. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Le verbe grec. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Histoire de la philosophie. — M. le professeur GOURD. — La philosophie anglaise et la philosophie allemande. — Quatre heures par semaine.

Psychologie. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Classification générale des sciences et théorie de leurs rapports. — M. le professeur Adrien NAVILLE. — Trois heures par semaine.

Exercices dialectiques. — Le même professeur. — Analyses, dissertations, discussions. — Une heure par semaine.

Histoire générale. — M. le professeur Pierre VAUCHER. — La révolution française (I^{re} partie). — Trois heures par semaine.

Histoire politique de la Suisse. — Le même professeur. — Depuis les commencements de la Confédération jusqu'à nos jours. — Deux heures par semaine.

Histoire des religions. — M. le professeur STRÖHLIN. — Prolégomènes. Religions des peuples non civilisés. Mexique. Pérou. Chine. Egypte. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — M. le professeur JAQUEMOT. — Première partie : L'Economie politique et son histoire. Résumé des doctrines et des systèmes économiques. Notions fondamentales. Production des richesses. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — Le même professeur. — Seconde partie : Circulation et consommation des richesses. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — Le même professeur. — Statistique de la Suisse. — Une heure par semaine.

Histoire de la civilisation. — Le même professeur. — La civilisation avant l'ère chrétienne. L'Orient. — Deux heures par semaine.

Sociologie. — M. le professeur WUARIN. — Herbert Spencer et son école. La science politique dans l'antiquité et à travers le moyen âge. Les temps nouveaux. — Deux heures par semaine.

Questions actuelles. — Le même professeur. — Les diverses applications du principe démocratique du gouvernement du peuple par le peuple. La politique sociale des Etats modernes. Démographie, ethnographie et questions coloniales. — Deux heures par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — Le même professeur. — Questions d'usage, gallicismes. — Une heure par semaine.

Systèmes sociaux. — M. FAVON, professeur extraordinaire. — Une heure par semaine.

Archéologie. — M. le professeur DE CRUE. — Coup d'œil sur les monuments de l'Occident, depuis l'Empire romain jusqu'à la Renaissance : Théâtres, temples, basiliques et catacombes, Eglises et châteaux romans et gothiques. — Trois heures par semaine.

Epigraphie. — Le même professeur. — Inscriptions romaines. Inscriptions d'Aventicum. — Une heure par semaine.

Paléographie. — Le même professeur. — Chartes latines et françaises du moyen âge. — Une heure par semaine.

Législation comparée. — M. le professeur BRIDEL. — Deux heures par semaine (voir le programme de la Faculté de droit).

Histoire de Genève. — M. FAZY, professeur extraordinaire. — Depuis l'époque de la domination romaine jusqu'à la Réforme. — Une heure par semaine.

Pédagogie. — M. DUPROIX, professeur extraordinaire. — Mouvement des idées pédagogiques depuis Jean-Jacques Rousseau jusqu'à nos jours. — Deux heures par semaine.

Pédagogie. — Le même professeur. — Etat de l'enseignement dans les pays de langue française. — Une heure par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — Le même professeur. — Exercices de discussion entre MM. les étudiants sur les principaux problèmes pédagogiques, sous la direction du professeur. — Une heure par semaine.

Littérature française. — Le même professeur. — Le XVIII^{me} et le XIX^{me} siècle. — Deux heures par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Interprétation d'Homère. — M. COURVOISIER. — Morceaux choisis de l'*Iliade*. — Une heure par semaine.

Langue latine. — Le même. — Une heure par semaine.

Histoire du principe de l'individualisme. De Calvin à Vinet. — M. FROMMEL. — Une heure par semaine.

Numismatique. — M. LADÉ. — Une heure par semaine.

Héraldique. — Le même. — Une heure par semaine.

Métrologie. — Le même. — Une heure par semaine.

Langue arabe. — M. le professeur MONTET. — Une heure par semaine.

Langue et littérature italiennes. — M. PARIS. — Trois heures par semaine.

Diction. — M. SCHNEEGANS. — Une heure par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — M. Charles THUDICHUM. — Phonétique française et phonétique comparée. Grammaire française. — Deux heures par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — M. Georges THUDICHUM. — Exercices de narration et de diction. — Deux heures par semaine.

Diction théorique et pratique. — Le même. — Deux heures par semaine.

Langues germaniques. — M. VOGEL, D^r phil. — Grammaire et littérature du bas-allemand (platt-deutsch). — Deux heures par semaine.

Histoire de l'Art. — M. VULLIÉTY. — Deux heures par semaine.

Exercices de philologie grecque. — Le même. — Programme de la licence. — Une heure par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — M. ZBINDEN. — Traduction d'auteurs allemands. Composition, langue et style. — Deux heures par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Interprétation d'auteurs latins. — M. le professeur ANDRÉ ULTRAMARE. — Cicéron, *Orator*. Catulle et Propertius (choix de leurs poésies). — Quatre heures par semaine.

Littérature latine. — Le même professeur. — La poésie didactique. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'auteurs grecs. — M. le professeur NICOLE. — Platon, Extraits de *la République*. Aristophane, *Les Nuées*. — Quatre heures par semaine.

Littérature grecque. — Le même professeur. — Les prosateurs de l'époque alexandrine jusqu'à Polybe. — Deux heures par semaine.

Grec du Nouveau Testament. — Le même professeur (cours libre). — Une heure par semaine.

Littérature française. — M. le professeur ROD. — La littérature politique pendant la Restauration et sous Louis-Philippe. — Trois heures par semaine.

Littérature comparée. — Le même professeur. — La période classique du théâtre espagnol. — Deux heures par semaine.

Exercices littéraires. — Le même professeur. — La littérature contemporaine. — Une heure par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — Le même professeur. — Exercices de composition et de style. — Une heure par semaine.

Histoire de la langue française. — M. le professeur RITTER. — Les temps modernes. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'anciens textes français. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — Le même professeur. — La grammaire française et les grammairiens. — Une heure par semaine.

Grammaire historique des langues romanes. — M. le professeur MURET. — Les consonnes. — Deux heures par semaine.

Explication de textes d'une des langues romanes. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Conférence de philologie romane. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Littérature allemande. — M. le professeur BERNARD BOUVIER. — Influence de Jean-Jacques Rousseau sur la littérature allemande dans la seconde moitié du XVIII^{me} siècle. — Deux heures par semaine.

Conférence de littérature. — Le même professeur. — Etude et interprétation des écrits esthétiques de Schiller. — Une heure par semaine.

Conférence de philologie germanique pour les candidats à la licence ès lettres modernes. — Le même professeur. — Interprétation de morceaux choisis dans les poèmes épiques du moyen âge (Chrestomathie de Bechstein : *Das häfische Epos*). — Une heure par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — Le même professeur. — Interprétation d'auteurs allemands. — Une heure par semaine.

Philologie. — M. le professeur WERTHEIMER. — La poésie hébraïque au moyen âge et dans les temps modernes. — Deux heures par semaine.

Linguistique. — Le même professeur. — La linguistique appliquée à l'étude de la mythologie. — Deux heures par semaine.

Langue sanscrite. — M. DE SAUSSURE, professeur extraordinaire. — Une heure par semaine.

Etudes d'étymologie grecque et latine. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Le verbe grec. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Histoire des doctrines philosophiques. — M. le professeur GOURD. — Quatre heures par semaine.

Philosophie morale. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Logique et méthode. Questions principales. — M. le professeur ADRIEN NAVILLE. — Trois heures par semaine.

Histoire générale. — M. le professeur Pierre VAUCHER. — La Révolution française (seconde partie). — Trois heures par semaine.

Philosophie de l'histoire. — Le même professeur. — La philosophie de l'histoire au XIX^{me} siècle. — Trois heures par semaine.

Histoire des religions. — M. le professeur STRÆHLIN. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Egyptologie. Histoire d'Égypte. — M. Edouard NAVILLE, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Économie politique. — M. le professeur JAQUEMOT. — Première partie : De la population. Répartition des richesses. — Deux heures par semaine.

Économie politique. — Le même professeur. — Seconde partie : Généralités sur les finances publiques et sur la statistique (parties théoriques). — Deux heures par semaine.

Économie politique. — Le même professeur. — Science des finances : le crédit public. — Une heure par semaine.

Histoire de la civilisation. — Le même professeur. — La civilisation avant l'ère chrétienne. La Grèce et Rome. — Deux heures par semaine.

Sociologie. — M. le professeur WUARIN. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Questions actuelles. — Le même professeur. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — Le même professeur. — Questions d'usage : Gallicismes. — Une heure par semaine.

Systèmes sociaux. — M. FAVON, professeur extraordinaire. — Une heure par semaine.

Histoire de Genève. — M. FAZY, professeur extraordinaire. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Pédagogie. — M. DUPROIX, professeur extraordinaire. — Psychologie comparée de l'homme et de l'enfant. — Deux heures par semaine.

Pédagogie. — Le même professeur. — La science de l'Éducation au XIX^e siècle. — Une heure par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — Le même professeur. — Exercices de discussion sur les théories de Herbert Spencer, Bain, Preyer, Herbart, Taine, Ribot, etc. — Une heure par semaine.

Littérature française. — Le même professeur. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Interprétation d'Homère. — M. COURVOISIER. — Morceaux choisis de l'*Odyssée*. — Une heure par semaine.

Langue latine. — Le même. — Une heure par semaine.

Numismatique. M. LADÉ. — Une heure par semaine.

Héraldique. — Le même. — Une heure par semaine.

Métrologie. — Le même. — Une heure par semaine.

Langue arabe. — M. le professeur MONTET. — Une heure par semaine.

Langue et littérature italiennes. — M. PARIS. — Trois heures par semaine.

Diction. — M. SCHNEEGANS. — Une heure par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — M. Charles THUDICHUM. — Phonétique française et phonétique comparée. Grammaire française. — Deux heures par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — M. Georges THUDICHUM. Exercices de narration et de diction. — Deux heures par semaine.

Diction théorique et pratique. — Le même. — Deux heures par semaine.

Langues germaniques. — M. VOGEL, D^r phil. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — M. WIEDE, F., D^r ès sc. polit. — Une heure par semaine.

Histoire de l'Art. — M. VULLIÉTY. — Deux heures par semaine.

Exercices de philologie grecque. — Le même. — Programme de la licence. — Une heure par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — M. ZBINDEN. — Traduction d'auteurs allemands. Composition, langue et style. — Deux heures par semaine.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation, comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

- 1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.
- 2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

PLAN D'ÉTUDES

La Faculté des Lettres confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès sciences sociales, de licencié ès lettres, de docteur ès lettres. Voir, pour les trois premiers grades, les programmes détaillés des examens de baccalauréat et de licence, et, pour le grade de docteur, le Règlement de l'Université, article 49.

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

Un Séminaire de français moderne, à l'instar des Séminaires des Universités allemandes, est dirigé par une commission spéciale, présidée par le Doyen de la Faculté des Lettres. Ce Séminaire a été institué surtout en vue des jeunes gens qui se destinent à la carrière de l'enseignement.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres du Séminaire :

- 1° Les étudiants immatriculés dans la Faculté des Lettres de Genève.
- 2° Les auditeurs qui possèdent un grade universitaire, ou qui sont en fonctions comme maîtres ou directeurs dans un établissement public d'instruction primaire ou secondaire.

Le Séminaire est divisé en deux sections.

Section préparatoire.

Conférences de MM. Charles THUDICHUM, Georges THUDICHUM et ZBINDEN.

Section supérieure.

Conférences de MM. les professeurs Bernard BOUVIER, DUPROIX, RITTER, ROD et WUARIN.

(Voir pour toutes ces conférences, les programmes détaillés ci-dessus.)

Les membres du Séminaire qui auront été régulièrement immatriculés pourront réclamer, à la fin de chaque semestre, un certificat signé du Doyen de la Faculté et de deux professeurs, membres de la Commission qui dirige le Séminaire.

Cours de vacances.

Des cours de langue française sont destinés, soit aux maîtres qui enseignent en Allemagne la langue française, et qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines pour s'exercer à la mieux parler, — soit aux étudiants allemands qui passent leurs vacances à Genève. Ils sont faits par des professeurs de l'Université et des privat-docents, et auront lieu, en 1893 et en 1894, du 15 juillet à la fin du mois d'août et du 1^{er} au 22 octobre. — Deux leçons par jour, cinq jours par semaine.

Faculté de Droit

M. le Professeur Alf. GAUTIER, doyen.

SEMESTRE D'HIVER

Histoire générale et philosophique du droit dans l'antiquité et spécialement à Rome. — M. le professeur Henri BROCHER. — Sept heures par semaine.

Droit international public. — M. le professeur F. GENTET. — Trois heures par semaine.

Droit civil. — M. le professeur Alfred MARTIN. — Code civil français. Récapitulation du Livre 1^{er} du Code civil. — Livre II : Distinction des biens. Propriété. Usufruit. Servitudes. — Commencement du Livre III : Successions. — Cinq heures par semaine.

Droit privé fédéral. — Le même professeur. — Etude des lois fédérales les plus importantes : Poursuite pour dettes. Etat civil et mariage, etc. — Deux heures par semaine.

Droit pénal. — M. le professeur GAUTIER. — Cinq heures par semaine.

Droit commercial. — M. REHFOUS, docteur en droit. — Sociétés. Contrat de transport. Chemins de fer. Magasins généraux. Warrants. (Droit comparé. Suisse, Allemagne, Italie.) — Trois heures par semaine.

Droit civil. — M. le professeur L. BRIDEL. — Introduction générale, et Code civil français, Livre I^{er} : Droit matrimonial et filiation. — Quatre heures par semaine.

Législation civile comparée. — Le même professeur. — Histoire comparée des législations de l'occident et géographie juridique. Vues générales sur la codification. — Deux heures par semaine.

Pandectes. — M. le professeur ERMAN. — Procédure civile romaine et droits réels. — Deux heures par semaine.

Médecine légale. — M. le professeur GOSSE. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — M. le professeur JAQUEMOT. — Histoire des doctrines économiques. Notions fondamentales. Production des richesses. Circulation, consommation, distribution des richesses. Généralités sur la science des finances. Eléments de statistique. — Quatre heures par semaine.

Droit fédéral public et privé. — M. le professeur Jules ROGUIN. — Organisation du Tribunal fédéral. Sa compétence en matière civile et pénale. Procédure, jurisprudence. Etude et commentaire des lois fédérales : a) sur les chemins de fer, les hypothèques et la liquidation forcée de ces entreprises ; b) sur la responsabilité civile ; c) sur la nationalité suisse ; d) sur l'extradition internationale. — Trois heures par semaine.

Exercices de plaidoirie et discussions de questions juridiques.

COURS DE PRIVAT-DOCENT

M. Paul MORLAUD, docteur en droit. — Lecture et commentaire des Institutes de Gaius. — Une heure par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Histoire générale et philosophique du droit dans les temps modernes. — M. le professeur Henri BROCHER. — Sept heures par semaine.

Droit international privé. — M. le professeur F. GENTET. — Trois heures par semaine.

Droit civil. — M. le professeur Alfred MARTIN. — Code civil français (suite du Livre III). Successions. Donations et testaments. Contrat de mariage. — Cinq heures par semaine.

Droit privé fédéral. — Le même professeur. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Procédure pénale. — M. le professeur GAUTIER. — Cinq heures par semaine.

Droit commercial. — M. REHFOUS, docteur en droit. — Commission. Faillite et banqueroute. Droit industriel. Brevets d'invention, dessins, modèles, marques de fabrique, etc. (Droit comparé. Suisse, Allemagne, Italie). Principes généraux de droit maritime. — Trois heures par semaine.

Droit civil. — M. le professeur L. BRIDEL. — Jouissance et privation des droits civils. Domicile. Absence. Tutelle. — Quatre heures par semaine.

Législation civile comparée. — Le même professeur. — Droit de succession, d'après les principales législations modernes. — Deux heures par semaine.

Pandectes. — M. le professeur ERMAN. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — M. le professeur JAQUEMOT. — Suite et fin du cours d'hiver. — Quatre heures par semaine.

Droit fédéral. — M. le professeur ROGUIN. — Suite du cours d'hiver.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Economie politique. — M. WIEDE, F., D^r ès sc. polit. — Une heure par semaine.

M. Paul MORIAUD, docteur en droit. — Répétitoire de *droit romain.* — Une heure par semaine.

CONDITIONS D'IMMATRICULATION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de Droit :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

PLAN D'ÉTUDES¹

PREMIÈRE ANNÉE

Histoire générale du Droit. — Introduction générale au Droit civil et Livre I du Code civil français. — Economie politique. — Histoire politique de la Suisse (pour les étudiants suisses). — Législation civile comparée (première et deuxième année).

DEUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉE

Pandectes. — Droit civil (Livre II et Livre III du Code civil français). — Droit pénal, procédure pénale. — Procédure civile. — Droit international public et privé. — Droit public. — Médecine légale. — Droit fédéral public et privé (spécialement pour les étudiants suisses).

¹ Les plans d'études ne sont pas obligatoires.

Faculté de Théologie

M. le professeur COUGNARD, doyen.

SEMESTRE D'HIVER

Dogmatique. — M. le professeur A. BOUVIER. — Introduction. Théologie. Anthropologie. Christologie. Sotériologie. — Quatre heures par semaine.

Théologie pratique. — M. le professeur COUGNARD. — L'Eglise, son organisation, sa discipline. Le culte et les sacrements. Le pasteur et le pastorat. Rapports de l'Eglise et de l'Etat. — Deux heures par semaine.

Exercices d'homilétique. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Diction. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Théologie historique. — M. le professeur CHANTRE. — Histoire du christianisme et de l'Eglise, du milieu du XVI^me siècle à la fin du XVIII^me. — Quatre heures par semaine.

Notions de Droit ecclésiastique protestant, suisse et français (cours libre). — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Exégèse de l'Ancien Testament. — M. le professeur MONTET. — Jérémie. — Deux heures par semaine.

Introduction aux livres historiques, poétiques et prophétiques de l'Ancien Testament. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Hébreu. — Le même professeur. — Grammaire hébraïque. Interprétation philologique de l'Exode. — Trois heures par semaine.

Lectures théologiques en langue allemande (cours libre). — Le même professeur. — Division supérieure : Luther : *Ermahnung zum Frieden auf die zwölf Artikel der Bauernschaft.* Harnak : *Das Mönchthum, seine Ideal und seine Geschichte.* — Deux heures par semaine. — Division inférieure : Deux heures par semaine.

Exégèse du Nouveau Testament. — M. le professeur ERN. MARTIN. — Prolégomènes d'Herméneutique. Interprétation du livre des Actes. — Quatre heures par semaine.

Lecture cursive du Nouveau Testament. (cours libre). — Le même professeur. — Epîtres aux Corinthiens. — Une heure par semaine.

Exercices de prédication. — Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Interprétation philologique du Nouveau Testament. — M. NICOLE, prof. ord. — Evangile selon saint Marc. — Une heure par semaine.

Chant religieux. — M. le pasteur H. RÆHRICH. — Théorie et exercices pratiques. — Une heure par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Dogmatique. — M. le professeur A. BOUVIER. — Suite et fin du cours d'hiver. Ecclésiologie. Eschatologie. — Quatre heures par semaine.

Théologie pratique. — M. le professeur COGNARD. — Suite et fin du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Exercices d'homilétique. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Diction. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Théologie historique. — M. le professeur CHANTRE. — Histoire du christianisme et l'Eglise pendant le XIX^{me} siècle. — Quatre heures par semaine.

Exégèse de l'Ancien Testament. — M. le professeur MONNET. — Daniel. — Deux heures par semaine.

Introduction à l'Ancien Testament. — Le même professeur. — Histoire de la langue, du canon, du texte et des versions. — Deux heures par semaine.

Lectures théologiques en langue allemande (cours libre). — Le même professeur. — Division supérieure. Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine. — Division inférieure. Id. — Deux heures par semaine.

Exégèse du Nouveau Testament. — M. professeur E. MARTIN. — Introduction aux livres du Nouveau Testament. — Quatre heures par semaine.

Lecture cursive du Nouveau Testament (cours libre). — Le même professeur. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Exercices de prédication. — Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Interprétation philologique du Nouveau Testament. — M. NICOLE, prof. ord. — L'Apocalypse de saint Jean. — Une heure par semaine.

Chant religieux. — M. le pasteur RÆHRICH. — Théorie et exercices pratiques. — Une heure par semaine.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de Théologie :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

PLAN D'ÉTUDES¹

A. DIPLOME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE.

Huit semestres d'études universitaires dont six au moins dans une faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels *oraux* et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

Le premier examen porte sur la langue hébraïque, le grec, le latin, l'histoire des religions, l'économie politique, la diction, la philosophie et la langue allemande.

¹ Les plans d'études ne sont pas obligatoires.

Les II^{me}, III^{me} et IV^{me} examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le V^{me} examen est un examen général *oral* et *écrit* sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie aux termes de la loi — il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

B. DIPLOME DE LICENCIÉ.

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

C. DIPLOME DE DOCTEUR.

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

Faculté de Médecine

M. le professeur PREVOST, doyen

SEMESTRE D'HIVER

Anatomie normale. — M. le professeur LASKOWSKI. — Organes des sens. Splanchnologie. Appareil de la digestion et de la respiration. Organes génito-urinaires. — Six heures par semaine.

Conférences d'anatomie. — Le même professeur. — Six heures par semaine.

Travaux pratiques de dissection. — Le même professeur. — Tous les jours.

Anatomie et physiologie pathologiques générales. — M. le professeur ZAHN. — Six heures par semaine.

Cours d'autopsies et démonstrations pathologiques. — Le même professeur. — Quatre heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire d'anatomie pathologique. — Le même professeur. — Tous les jours.

Histologie normale. — M. le professeur ETERNOD. — Histologie générale. — Deux heures par semaine.

Embryologie. — Le même professeur. — Trois heures par semaine.

Cavité buccale. — Le même professeur. — Anatomie normale et pathologique de la cavité buccale et de l'appareil dentaire. — Première partie : partie normale. — Deux heures par semaine.

Laboratoire d'embryologie et d'histologie normale. — Le même professeur. — Tous les jours, sauf le jeudi.

Laboratoire pour recherches spéciales, y compris la bactériologie. — Le même professeur. — Tous les jours.

Physiologie. — M. le professeur SCHIFF. — Physiologie de la vie de relation. — Six heures par semaine.

Démonstrations et exercices pratiques dans le laboratoire, avec conférences pratiques tous les jours.

Pathologie interne. — M. le professeur D'ESPINE. — Maladies de l'estomac et des intestins; du péritoine, du foie et des reins. — Maladies de la nutrition et du sang. — Trois heures par semaine.

Cours pratique d'auscultation et de percussion (cours libre). — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Pathologie externe. — M. le professeur J.-L. REVERDIN. — Pathologie chirurgicale générale. — Trois heures par semaine.

Médecine opératoire. — Le même professeur. — Des méthodes et des procédés opératoires; de leurs indications et contre-indications; de leur manuel et de leurs résultats. — Deux heures par semaine.

Clinique et polyclinique médicales. — M. le professeur REVILLIOD. — Sept heures et demie par semaine.

Clinique et polyclinique chirurgicales. — M. le professeur JULLIARD. — Sept heures et demie par semaine.

Clinique obstétricale et gynécologique. — M. le professeur Alfred VAUCHER. — Cinq heures par semaine.

Cours théorique d'accouchement. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Cours théorique de gynécologie. — Le même professeur.
— Deux heures par semaine.

Thérapeutique. — M. le professeur PREVOST. — Modificateurs de la nutrition et de la température animale. Art de formuler. — Trois heures par semaine.

Hygiène. — M. le professeur VINCENT. — Hygiène publique et privée. — Deux heures par semaine.

Médecine légale avec exercices pratiques. — M. le professeur Gosse. — Médecine légale du code pénal. — Quatre heures par semaine.

Matière médicale et pharmacologie. — M. le professeur J. BRUN. — Drogues simples et leurs dérivés, leur valeur et leur emploi. Médicaments composés. Produits médico-chimiques. Formules officinales et magistrales. — Deux heures par semaine.

Cours et exercices pratiques dans le laboratoire de pharmacie et microscopie pharmaceutique. — Le même professeur.

Microscopie pharmaceutique. — Quatre heures par semaine. — Le même professeur.

Pharmacognosie et pharmacie. — Deux heures par semaine. — Le même professeur.

Psychiatrie. — M. le professeur OLIVET. — Cours clinique et théorique. — Deux heures par semaine.

Policlinique gynécologique et obstétricale. — M. le professeur VULLIET. — Deux heures par semaine.

Clinique ophtalmologique. — M. G. HALTENHOFF, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Ophtalmologie. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Démonstration et connaissance pratique des instruments de chirurgie. Bandages et appareils. — M. le D^r Auguste REVERDIN, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Maladies vénériennes et cutanées. — M. le D^r H. OLTRAMARE, professeur extraordinaire. — Une heure par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Obstétrique. — M. le D^r CORDÈS. — Deux heures par semaine.

Pathologie cérébrale. — M. le D^r LADAME. — Une heure par semaine.

Maladie des enfants. — M. le D^r Ed. MARTIN. — Une heure par semaine (ce cours sera fait à la Maison des enfants malades, chemin Gourgas).

Des empoisonnements au point de vue médico-légal. — M. le D^r L^s MÉGEVAND. — Une heure par semaine.

La chimie appliquée au diagnostic médical. — M. le D^r Paul BINET. — Une heure par semaine.

Cours de diagnostic et de thérapeutique chirurgicaux. — M. le D^r KUMMER. — Deux heures par semaine.

Méthodes d'examen de l'œil avec exercices pratiques. — M. le D^r FROELICH. — Deux heures par semaine.

Anomalies de la vision et détermination des lunettes. — M. le D^r SULZER. — Deux heures par semaine.

Cours pratique de diagnostic médical. — M. le D^r RUEL. — Trois heures par semaine.

Cours théorique et pratique de bactériologie. — M. le D^r H. CRISTIANI. — Deux heures par semaine.

Répertoire de gynécologie. — M. le D^r WISARD. — Deux heures par semaine.

Répertoire de gynécologie. — M. le D^r BOURCART. — Deux heures par semaine.

Répertoire d'obstétrique et de gynécologie. — M. le D^r PATRU. — Deux heures par semaine.

Thérapeutique chirurgicale. — M. le D^r BUSCARLET. — Une heure par semaine.

Anatomie normale et pathologique des régions dans leurs rapports avec la chirurgie. — M. le D^r DUPRAZ. — Deux heures par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Anatomie normale. — M. le professeur LASKOWSKI. — Anatomie topographique médico-chirurgicale, appliquée à la médecine et à la chirurgie. — Six heures par semaine.

Anatomie pathologique spéciale des organes. — M. le professeur ZAHN. — Six heures par semaine.

Cours pratique d'histologie pathologique. — Le même professeur. — Six heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire d'anatomie pathologique. — Le même professeur. — Tous les jours.

Histologie normale. — M. le professeur ETERNOD. — Histologie spéciale des organes et des systèmes. — Quatre heures par semaine.

Embryologie (1^{re} partie). — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Travaux pratiques d'histologie normale. — Le même professeur. — Tous les jours, sauf le jeudi.

Laboratoire d'embryologie et d'histologie normale. — Le même professeur. — Tous les jours, sauf le jeudi.

Laboratoire pour recherches spéciales, y compris la bactériologie. — Le même professeur. — Tous les jours.

Cavité buccale. — Le même professeur. — Anatomie normale et pathologique de la cavité buccale et de l'appareil dentaire. Deuxième partie : partie pathologique. — Deux heures par semaine.

Physiologie. — M. le professeur SCHIFF. — Physiologie de la vie de relation. — Six heures par semaine.

Exercices pratiques dans le laboratoire, tous les jours.

Pathologie interne. — M. le professeur D'ESPINE. — Maladies de la peau. — Deux heures par semaine.

Pathologie externe. — M. le professeur J.-L. REVERDIN. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Médecine opératoire. — Le même professeur. — Exercices opératoires pratiques. — Six heures par semaine.

Clinique et policlinique médicales. — M. le professeur REVILLIOD. — Sept heures et demie par semaine.

Clinique et policlinique chirurgicales. — M. le professeur JULLIARD. — Sept heures et demie par semaine.

Clinique obstétricale et gynécologique. — M. le professeur Alfred VAUCHER. — Cinq heures par semaine.

Cours d'opérations obstétricales. — Le même professeur. — Quatre heures par semaine.

Cours d'opérations gynécologiques. — Le même professeur. — Quatre heures par semaine.

Thérapeutique. — M. le professeur PREVOST. — Métalloïdes et Métaux. — Trois heures par semaine.

Cours et travaux pratiques au laboratoire de pharmacie. — M. le professeur J. BRUN. — Suite des cours d'hiver.

Microscopie, pharmacognosie et pharmacie. — Le même professeur. — Six heures par semaine.

Psychiatrie. — M. le professeur OLIVET. — Cours clinique et théorique. — Deux heures par semaine.

Policlinique gynécologique et obstétricale. — M. le professeur VULLIET. — Deux heures par semaine.

Clinique ophtalmologique. — M. G. HALTENHOFF, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Ophtalmologie. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Démonstration et connaissance pratique des instruments de chirurgie. Bandages et appareils. — M. le D^r Auguste REVERDIN, prof. extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Maladies vénériennes et cutanées. — M. le D^r H. OLTRAMARE, professeur extraordinaire. — Une heure par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Exercices de médecine opératoire oculaire. M. le D^r FROELICH. — Une heure par semaine.

Autopsies médico-légales. — M. le D^r L^s MÉGEVAND. — Une heure par semaine.

Répétitoire de gynécologie. — M. le D^r WISARD. — Deux heures par semaine.

Répétitoire de gynécologie. — M. le D^r BOURCART. — Deux heures par semaine.

Thérapeutique chirurgicale. — M. le D^r BUSCARLET. — Une heure par semaine.

Anatomie normale et pathologique des régions dans leurs rapports avec la chirurgie. — M. le D^r DUPRAZ. — Deux heures par semaine.

Cours ophtalmoscopique. — M. le D^r SULZER. — Deux heures par semaine.

Obstétrique. — M. le D^r CORDÈS. — Une heure par semaine.

Pathologie mentale. — M. le D^r LADAME. — Une heure par semaine.

Maladies des enfants. — M. le D^r Ed. MARTIN. — Une heure par semaine.

Cours de chirurgie générale. — M. le D^r KUMMER. — Une heure par semaine.

Chimie appliquée au diagnostic médical. — M. le D^r PAUL BINET. — Une heure par semaine.

Microscopie clinique et bactériologie. — M. le D^r CRISTIANI. — Deux heures par semaine.

Cours pratique de diagnostic médical. — M. le D^r RUEL. — Trois heures par semaine.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les bacheliers ès sciences de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui par des diplômes justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

N.B. Pour subir les examens fédéraux de médecine et de pharmacie, les candidats doivent produire un certificat de maturité conforme au Règlement fédéral¹.

¹ Se trouve au Bureau de l'Université.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grades.

Sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques et cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

PLAN DES ÉTUDES

MÉDICALES¹

L'instruction médicale comporte cinq années d'études.

PREMIÈRE ANNÉE

SEMESTRE D'HIVER : Botanique (1^{re} partie). — Physique (1^{re} partie). — Anatomie comparée — Zoologie. — Chimie inorganique.

SEMESTRE D'ÉTÉ : Botanique (2^{me} partie). — Physique (2^{me} partie). — Anatomie comparée. — Zoologie. — Chimie organique. — Anatomie humaine.

Exercices pratiques (dans l'un ou l'autre semestre) : Travaux pratiques d'anatomie comparée et au laboratoire de chimie. — Excursions et travaux pratiques de botanique.

Première partie de l'examen propédeutique ou de Baccalauréat ès sciences médicales.

DEUXIÈME ANNÉE

SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Physiologie. — Histologie normale (1^{re} partie).

Exercices pratiques : Conférences et travaux pratiques de dissection.

SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie humaine. — Physiologie. — Histologie normale (2^{me} partie). — Embryologie (1^{re} partie).

Exercices pratiques : Travaux pratiques d'histologie normale. — Travaux pratiques d'embryologie.

TROISIÈME ANNÉE

SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine (topographique). — Physiologie. — Embryologie (2^{me} partie). — Pathologie générale.

Exercices pratiques : Conférences et travaux de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie.

Seconde partie de l'examen propédeutique ou de Baccalauréat ès sciences médicales.

SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie pathologique spéciale. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Clinique et policlinique médicale. — Clinique et policlinique chirurgicale.

Exercices pratiques : Travaux au laboratoire de physiologie. — Travaux pratiques d'histologie pathologique.

¹ Ce plan d'études est conforme à celui qui a été adopté par la Conférence des délégués de toutes les Facultés de médecine de la Suisse, en date du 15 novembre 1891. — Il n'est pas obligatoire.

QUATRIÈME ANNÉE

SEMESTRE D'HIVER : Clinique et policlinique médicale; chirurgicale. — Cours d'autopsie. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Médecine opératoire. — Médecine légale. — Obstétrique théorique. — Gynécologie théorique. — Matière médicale et pharmacologie.

SEMESTRE D'ÉTÉ : Clinique et policlinique médicale; chirurgicale; obstétricale. — Opérations obstétricales. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Thérapeutique. — Hygiène. — Pharmacologie.

Exercices pratiques : Travaux pratiques de médecine opératoire.

CINQUIÈME ANNÉE

SEMESTRE D'HIVER : Clinique et policlinique médicale; chirurgicale; obstétricale; clinique psychiatrique. — Clinique ophtalmologique. — Thérapeutique. — Hygiène. — Médecine légale. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Cours d'autopsie. — Cours spéciaux.

SEMESTRE D'ÉTÉ : Clinique et policlinique médicale; chirurgicale; obstétricale. — Clinique psychiatrique. — Clinique ophtalmologique. — Thérapeutique. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Opérations gynécologiques. — Cours spéciaux. — Travaux pratiques de médecine opératoire.

Répétition des cours théoriques et laboratoires en vue des examens professionnels du doctorat et la rédaction de la thèse.

NB. Dans ce plan des études la répartition des branches est calculée pour un minimum de cinq années, mais ceux qui peuvent y consacrer plus de temps, ce qui est à désirer, feront bien de ne suivre que deux cliniques dans le même semestre.

PLAN DES ÉTUDES

PHARMACEUTIQUES

Le règlement de l'Université pour obtenir le Diplôme de Pharmacien et le règlement fédéral pour l'examen professionnel exigeant tous deux quatre semestres d'études universitaires, les cours ci-dessous doivent être répartis sur deux années.

COURS DES SEMESTRES D'HIVER

Chimie inorganique, 5 h. — Chimie analytique, 1 h.; Toxicologie, 2 h.; Analyse des substances alimentaires, 1 h. — Physique expérimentale (première partie), 4 h. — Zoologie des vertébrés, 5 h. — Zoologie générale (première partie), 1 h. — Minéralogie, 2 h. — Botanique générale (Physiologie), 2 h. — Botanique médicale et pharmaceutique, 2 h. — Pharmacognosie et Pharmacie, 2 h.; Microscopie, 4 h. — Hygiène, 2 h.

COURS DES SEMESTRES D'ÉTÉ

Chimie organique, 5 h. — Chimie pharmaceutique, 2 h. — Physique expérimentale (seconde partie), 4 h. — Zoologie générale (seconde partie), 1 h. — Botanique générale (organographie), 4 h. — Botanique systématique (classification), 4 h.; Excursions botaniques. — Microscopie pharmaceutique, 4 h. (Cours et travaux pratiques réunis).

Pendant toute l'année universitaire : *Exercices pratiques* dans les laboratoires de *Chimie*; de *Physique*; de *Botanique*; de *Pharmacie*. (S'adresser aux professeurs ou aux assistants.)

N. B. L'examen professionnel fédéral peut être aussi subi à Genève, conformément au dernier règlement du 19 mars 1888¹.

Le présent programme est approuvé pour l'année 1893-94.

Le Conseiller d'Etat
chargé du Département de l'Instruction publique,

Eugène RICHARD.

Genève, le 15 juin 1893.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET UNIVERSITAIRES

Sont accessibles à MM. les étudiants et auditeurs de l'Université :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Gautier.

Le *Musée d'Histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du professeur de zoologie, M. le prof. Vogt.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du jardin, M. le prof. Muller.

Les élèves travaillant dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* attachées à ces laboratoires.

¹ Se trouve au Bureau de l'Université.

Les étudiants en Lettres, Droit et Théologie peuvent faire usage de la *Bibliothèque de leur Faculté*.

La *Bibliothèque publique* (salle de lecture) est ouverte tous les jours de 9 heures à midi et de 1 heure à 6 heures; en outre, pendant l'hiver, de 8 heures à 10 heures du soir. Pendant les vacances d'été, de 8 heures à midi seulement.

Sont aussi accessibles aux élèves de l'Université : L'École de Gymnastique, le Manège, le Conservatoire de Musique, le Musée Rath, le Musée archéologique, le Cabinet de numismatique, le Musée épigraphique, le Musée historique genevois, le Musée Föl, le Musée des Arts décoratifs, l'Ariana, et, à l'Athénée, la Bibliothèque technologique et la Bibliothèque de la Société genevoise d'Utilité publique.

Pour pensions et logements, on peut s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, 5, quai du Mont-Blanc.

Extrait du Règlement approuvé par le Conseil d'État

LE 9 MAI 1893

Des étudiants et des auditeurs.

Les cours de l'Université sont suivis par des étudiants et des auditeurs.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au secrétaire-caissier de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles doivent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les étudiants peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques et les cours pratiques de la Faculté de Médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les quinze pre-

miers jours du semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par le recteur, par le doyen de la Faculté et par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours.

Dispositions financières.

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le secrétaire-caissier de l'Université, sous l'inspection du recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les étudiants qui sortent du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Le coût du livret est de 1 franc.

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée à 5 francs par semestre pour chaque heure de leçon par semaine.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée.

Les droits de graduation qui appartiennent à l'Etat sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier 50 francs ;

Pour le grade de licencié 100 francs ;

Pour le diplôme de pharmacien 100 francs ;

Pour le diplôme de chimiste 200 francs.

Pour le grade de docteur 200 francs ;

En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est rendue aux candidats.

Des grades et des examens.

L'Université confère les grades suivants :

1° Bachelier ès lettres ; ès sciences ; ès sciences médicales ; en théologie.

2° Licencié ès lettres ; ès sciences sociales ; en droit ; en théologie. Diplôme de chimiste ; diplôme de pharmacien.

3° Docteur ès lettres ; ès sciences ; en droit ; en théologie et en médecine.

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en droit, ès lettres et ès sciences sociales ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Exceptionnellement, pour les examens de bachelier et de licencié en théologie, pour ceux de licencié en droit, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences sociales et pour le second examen de bachelier ès sciences médicales, les Facultés peuvent, avec l'assentiment du Bureau, fixer des sessions intermédiaires.

Les examens du doctorat, du diplôme de chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de cinq francs versée à la caisse de l'Etat. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du secrétaire-caissier, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires.

CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS

Extrait de la Loi du 1^{er} mars 1876.

ARTICLE PREMIER. — Il sera constitué par l'État un fonds inaliénable de 50,000 francs en faveur d'une fondation pour les étudiants genevois et qui aura pour but de :

1^o Soutenir à Genève dans leurs études des étudiants distingués du Gymnase et de l'Université.

2^o Aider dans leurs études ultérieures à l'étranger des étudiants qui ne trouveraient pas à Genève les ressources nécessaires pour leur carrière future.

ART. 2. — Ces subsides seront accordés : 1^o à des étudiants réguliers et sur leur demande motivée, accompagnée du préavis du corps enseignant qui aura été à même de juger de leur mérite et de leurs aptitudes ; 2^o et sous les mêmes conditions à des jeunes gens qui auront fait et achevé leurs études à Genève et qui désirent se perfectionner à l'étranger. Dans ce dernier cas, la demande devra être adressée au plus tard dans les dix-huit mois après l'achèvement des études.

Membres du Comité de gestion

(élus pour 4 ans, à dater du 1^{er} novembre 1892).

- MM. ADOR, Gustave, Conseiller d'Etat, *président*.
 GOSSE, H.-G., prof.
 SORET, Charles, prof.
 MONTET, Edouard, prof.
 LECOULTRE, Charles, Directeur du Collège.
 VERCHÈRE, A., professeur au Gymnase, *secrétaire*.
 RACINE, Florian, avocat.

FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY, pour l'enseignement de la Chimie.
2. — DAVY, pour prix dans la Faculté des Sciences.
3. — HENTSCH,
4. — DISDIER, } pour prix dans la Faculté des
5. — AMIEL, } Lettres.
6. — STOLIPINE,
7. — BELLOT, } pour prix dans la Faculté de
8. — DES ARTS, } Droit.
9. — BIZOT, } pour prix dans
10. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE, } la Fac. de Méd.
11. LA CAISSE DU SÉNAT, destinée aux dépenses de ce Corps.

PRIX UNIVERSITAIRES

A) Prix qui seront décernés en 1894.

FACULTÉ DES SCIENCES

PRIX DAVY

La Faculté des Sciences décernera, en janvier 1894, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Sont admises à concourir toutes les personnes qui ont été immatriculées ou graduées dans la Faculté des Sciences depuis six ans au plus (à dater de juin 1887).

Les mémoires manuscrits doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} novembre 1893.

FACULTÉ DES LETTRES

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

L'Université décernera, en janvier 1894, un prix de deux mille francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question :

Etude critique des différentes théories modernes sur la Mémoire.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

L'Université décernera, en janvier 1894, un prix de deux mille francs à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet historique, qui sera pris, au choix des aspirants, soit dans l'histoire ancienne de la Grèce, soit dans l'histoire politique du XVI^{me} siècle.

PRIX DES SCIENCES POLITIQUES

(Offert par M. de Stolipine.)

L'Université décernera, au mois de janvier 1894, un prix de sept cent cinquante francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

La théorie du progrès dans la sociologie de Herbert Spencer.

PRIX DE LITTÉRATURE FRANÇAISE

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, au mois de janvier 1894, un prix de Littérature française dont le sujet est laissé au choix des aspirants.

Le prix est de trois cents francs.

Sont admis à concourir :

1^o Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade en 1891 et 1892.

2^o Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les auditeurs âgés de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrits à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres, avant le 1^{er} novembre 1893.

FACULTÉ DE DROIT

PRIX BELLOT

La Faculté de Droit décernera, en janvier 1894, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux aspirants. La valeur de ce prix est fixée à trois cents francs.

Les thèses de Doctorat ne sont admises au concours que si elles sont présentées par des candidats ayant obtenu à Genève le grade de licencié en droit dans les six années précédentes. Est aussi admis tout travail sur le droit ou l'économie politique, dans quelque but qu'il ait été fait ou publié.

Sont admis à concourir au prix les Docteurs ou Licenciés en droit, genevois ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Les ouvrages destinés au concours peuvent être imprimés ou manuscrits. Ils devront porter le nom de leurs auteurs et être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} novembre 1893.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix offerts par la Compagnie des Pasteurs avec l'aide de donateurs.

CONCOURS ENTRE ÉTUDIANTS

Prix pour chaque question, deux cents francs.

- 1^o De l'exaucement de la prière au point de vue philosophique.
- 2^o De l'usage de l'Ancien Testament dans les Épîtres de Paul.
- 3^o Guizot écrivain religieux.

Les mémoires devront être adressés au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 30 avril 1894. Le rapport aura lieu au commencement de juin de la même année.

Sont admis à concourir les étudiants immatriculés dans la Faculté de Théologie.

FACULTÉ DE MÉDECINE

PRIX DE LA FACULTÉ

La Faculté décernera, en janvier 1894, un prix de trois cents francs au meilleur mémoire, manuscrit ou imprimé, qui lui sera présenté en français, en allemand ou en italien.

Sont admis à concourir :

1^o Les étudiants en médecine régulièrement immatriculés dans la dite Faculté et qui ont passé leur examen de baccalauréat ès sciences médicales, ou un examen jugé équivalent par la Faculté ;

2^o Les docteurs en médecine de Genève, diplômés depuis un an au plus ;

3° Les médecins suisses qui ont passé leurs examens fédéraux à Genève depuis un an au plus.

Les travaux destinés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 23 octobre 1893.

Dans le cas où aucun des travaux présentés ne serait jugé digne d'être couronné, le prix ne sera pas décerné.

PRIX BIZOT

Ce prix, d'une valeur de *douze cents francs*, sera décerné, au commencement de 1894, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante posée par la Faculté :

Des altérations anatomiques et des troubles fonctionnels du myocarde.

Seront admis à concourir :

1° Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève;

2° Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme¹;

3° Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, depuis quatre ans au plus¹ à partir de la publication du programme, ayant subi les examens fédéraux.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis, avant le 1^{er} novembre 1893, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un Jury nommé par la Faculté.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque de la ville de Genève. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les Professeurs de la Faculté.

B) Prix qui seront décernés en 1895.

FACULTÉ DES SCIENCES

PRIX DAVY

La Faculté des Sciences décernera, en janvier 1896, un prix de la valeur de *cinq cents francs*, dans les mêmes conditions que celui qui est annoncé pour janvier 1894.

¹ A partir de 1888.

FACULTÉ DES LETTRES

PRIX FONDÉS PAR HENRI DISDIER

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

L'Université décernera, en janvier 1895, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question :

La théorie du sentiment religieux.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

L'Université décernera, en janvier 1895, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet à prendre, au choix des aspirants, dans l'histoire romaine.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRIX HUMBERT ET ADOR

ARTICLE PREMIER. Sont admis à concourir :

1° Les citoyens genevois âgés de moins de 27 ans;

2° Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge, qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du concours.

ART. 2. Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. Les mémoires doivent être transmis au Recteur de l'Université avant le 15 juin 1894.

Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont, par conséquent, le droit d'en prendre copie.

PRIX AMIEL

(Fondé par M^{me} L. Ströghlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, au commencement de l'année 1895, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de philosophie dont le choix est laissé aux aspirants.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. Sont admis à concourir les Suisses et les étrangers, âgés de moins de trente ans, qui, pendant deux semestres, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

ART. 2. Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer à ses frais dans le courant de l'année.

ART. 4. L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la bibliothèque et les professeurs de la Faculté ; le montant du prix ne sera délivré qu'après remise de ces exemplaires, le 11 mai 1895.

ART. 5. Les travaux destinés au concours devront être envoyés au doyen de la Faculté des Lettres avant le 15 octobre 1894.

PRIX DE LITTÉRATURE FRANÇAISE

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en janvier 1895, un prix de littérature française de *trois cents francs* dans les mêmes conditions que celui qui est annoncé pour janvier 1894.

FACULTÉ DE DROIT

PRIX BELLOT

La Faculté de Droit décernera, en janvier 1895, un prix de *trois cents francs* dans les mêmes conditions que celui qui est annoncé pour janvier 1894.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix offerts par la Compagnie des Pasteurs avec l'aide de donateurs.

CONCOURS ENTRE ÉTUDIANTS

Prix pour chaque question, deux cents francs.

- 1° *De l'exaucement de la prière au point de vue philosophique.*
- 2° *De l'usage de l'Ancien Testament dans les Epîtres de Paul.*
- 3° *Guizot écrivain religieux.*

Les mémoires devront être adressés au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 30 avril 1895. Le rapport aura lieu au commencement de juin de la même année.

Sont admis à concourir les étudiants immatriculés dans la Faculté de Théologie.

FACULTÉ DE MÉDECINE

PRIX DE LA FACULTÉ

La Faculté de Médecine décernera, en janvier 1895, un prix de *trois cents francs* dans les mêmes conditions que celui qui est annoncé pour janvier 1894.

PRIX OFFERT PAR LA SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DES SCIENCES ET DES ARTS

Année 1895.

Ce prix, d'une valeur de *mille francs*, sera décerné au commencement de janvier 1895 à l'auteur du meilleur mémoire relatif aux sciences médicales.

Seront admis à concourir :

1° Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis trois ans au plus ;

2° Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève depuis deux semestres au moins ;

3° Les médecins patentés en Suisse depuis trois ans au plus¹ ayant fait au moins deux ans d'études dans la Faculté de Médecine de Genève.

Les mémoires manuscrits devront être remis avant le 31 octobre 1894 au Doyen de la Faculté de Médecine, qui les soumettra à l'appréciation d'un jury nommé par la Faculté.

Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante, si aucun travail n'était jugé digne de l'obtenir.

AU NOM DE L'UNIVERSITÉ :

G. JULLIARD, recteur.

EXAMENS ANNUELS ET EXAMENS DE GRADES

SESSION D'AUTOMNE 1893

Lundi 16 octobre et jours suivants.

N. B. — *Les inscriptions pour les examens doivent être prises au Bureau du Secrétaire-Caissier avant le 7 octobre.*

SESSION D'ÉTÉ 1894

Samedi 7 juillet et jours suivants.

N. B. — *Les inscriptions pour les examens doivent être prises au Bureau du Secrétaire-Caissier avant le 30 juin.*

¹ A partir de juillet 1891.

ADRESSES

DE

MM. LES PROFESSEURS ET PRIVAT-DOCENTS

- MM. Barde, Aug., Corraterie, 16.
 Binet, Paul, Corraterie, 16.
 Bourcart, M., Molard, 15.
 Bouvier, A., square de Contamines, 2.
 Bouvier, Bernard, Bourg-de-Four, 10.
 Bridel, Louis, rue de Candolle, 24.
 Briquet, John, rue de l'Evêché, 5.
 Brocher, Henri, rue Bellot, 9.
 Brun, Jacques, quai des Bergues, 1.
 Buscarlet, F., rue Petitot, 12.
 Cailler, C., rue du Rhône, 56.
 Chaix, Emile, chemin du Mail, 22, Plainpalais.
 Chaix, Paul, rue de l'Hôtel-de-Ville, 8.
 Chantre, A., rue Diday, 10.
 Chodat, Robert, boulevard de Plainpalais, 11.
 Colladon, Daniel, Promenade du Pin, 1.
 Cordès, rue Bellot, 12.
 Cougnard, J.-M., Rond-Point de Plainpalais, 5.
 Courvoisier, H., chemin des Terrassiers, 12, Plainpalais.
 Cristiani, Hector, rue de Lausanne, 6.
 De Crue, Francis, rue de l'Hôtel-de-Ville, 14.
 D'Espine, Ad., rue Beauregard, 6.
 Dunant, P.-L., rue Beauregard, 4.
 Duparc, Louis, Carouge.
 Dupraz, A., rue de Rive, 25.
 Duproix, Paul, boulevard de la Tour, 16, Plainpalais.
 Duvillard, J., Bourg-de-Four, 24.
 Erman, H., Lausanne.
 Eternod, Auguste, avenue Industrielle, 15, Acacias, par Carouge.
 Favon, Georges, boulevard de Plainpalais, 33.
 Fazy, Henri, boulevard Helvétique, 24.
 Flournoy, Théodore, Florissant, 9, Plainpalais.
 Froelich, Louis, Cours de Rive, 14.
 Frommel, Gaston, Frontenex.
 Galopin, Ch., Corraterie, 6.
 Gautier, Alfred, rue des Granges, 4.
 Gautier, Raoul, Observatoire.
 Gentet, F., Molard, 4.
 Gosse, Hippolyte, rue des Chaudronniers, 7.
 Gourd, J.-J., boulevard Helvétique, 19.
 Græbe, Charles, rue de Candolle, 11.

- MM. Guye, Ph.-A., boulevard des Philosophes, 23.
 Haltenhoff, George, Molard, 8.
 Jaquemot, Louis, chemin des Philosophes, 9, Plainpalais.
 Jaquet, Maurice, route de Carouge, 1, Plainpalais.
 Julliard, G., avenue Marc-Monnier, 6, Champel.
 Krafft, Gustave, boulevard des Philosophes, 15.
 Kummer, Ernest, Corraterie, 8.
 Ladame, P., Corraterie, 24.
 Ladé, J.-A., rue Verdaine, 13.
 Laskowski, S., La Joliette, 110, route de Carouge.
 Lyon, J., chemin de la Roseraie, 26, Plainpalais.
 Marignac (de), Ch., rue Senebier, 16.
 Martin, Alfred, Corraterie, 16.
 Martin, Edouard, chemin de Malagnou, 1, Eaux-Vives.
 Martin, Ernest, Grand-Rue, 39.
 Mayor, J., rue Adhémar-Fabri, 6.
 Mégevan, Louis, Carouge.
 Monnier, Denis, rue des Grottes, 28.
 Montet, E., villa des Grottes.
 Mrazec, L., boulevard de la Tour, 14.
 Muret, Ernest, quai de l'Île, 5.
 Müller, J., boulevard des Philosophes, 8.
 Naville, Adrien, rue de l'Athénée, 12.
 Naville, Edouard, Malagny par Versoix.
 Naville, Ernest, cours des Bastions, 15.
 Nicole, Jules, rue Petitot, 6.
 Olivet, M., place Cornavin, 2.
 Oltramare, André, chemin Vignier, 12, Plainpalais.
 Oltramare, Gabriel, Grottes, 21.
 Oltramare, H., D^r, rue de la Corraterie, 11.
 Paris, Ferdinand, route de Carouge, 38.
 Patru, Ch., rue du Commerce, 9.
 Philips, A., rue St-Léger, 4.
 Pictet, Amé, Terrasse St-Victor, 2.
 Prevost, rue de l'Athénée, 7.
 Rehfoos, Louis, rue du Commerce, 6.
 Reverdin, J.-L., rue du Rhône, 43.
 Reverdin, Aug., rue du Général-Dufour, 15.
 Revilliod, Léon, rue du Mont-de-Sion, 14.
 Richard, E., place Bel-Air, 2.
 Rilliet, Albert, rue Bellot, 16.
 Ritter, Eugène, rue du Mont-de-Sion, 4.
 Rod, Edouard, Crêts de Champel, 39, Plainpalais.
 Roguin, J., rue Bellot, 3.
 Rosier, William, rue de Malagnou, 13.
 Ruel, Charles, place du Lac, 1.
 Rœhrich, H., Fort-Barreau, 23.
 Sausure, de, Ferdinand, Cité, 24.
 Schiff, M., chemin du Mail, 16, Plainpalais.
 Schneegans, A., chemin du Pont-d'Arve, 15, Plainpalais.
 Soret, Charles, place Saint-Antoine, 22.
 Strœhlin, Ernest, chemin de Champel, 9, Plainpalais.

- MM. Sulzer, David-Emile, quai du Mont-Blanc, 7.
 Thudichum, Charles, la Châtelaine, Pregny.
 Thudichum, Georges, la Châtelaine, Pregny.
 Thury, Marc, chemin de Florissant, 21, Plainpalais.
 Vaucher, Pierre, place du Port, 1.
 Vaucher, Alfred-Henri, Maternité, Genève, Plainpalais.
 Vincent, Alfred, rue des Voirons, 2.
 Vogel, Ch., chemin Gourgas, 11, Plainpalais.
 Vogt, Carl, chemin du Soleil-Levant, 26, Plainpalais.
 Vulliet, François, quai du Mont-Blanc, 7.
 Vulliét, H., rue des Alpes, 5.
 Wertheimer, J., rue Neuve-Saint-Léger, 8.
 Wiede, F., place des Bergues, 3.
 Wisard, Albert, rue des Alpes, 5.
 Wuarin, Louis, rue de Candolle, 24.
 Yung, Emile, rue de Chantepoulet, 5.
 Zahn, Fr.-G., chemin de la Roseraie, 2, Plainpalais.
 Zbinden, rue de Lausanne, 4.

Secrétaire-Caissier de l'Université.

M. Demont, L., boulevard James-Fazy, 11.

Bureau au Bâtiment universitaire.

Le Bureau du Secrétaire-Caissier est ouvert de 8 heures à midi, et de 2 à 5 heures, le jeudi de 9 heures à midi seulement.

Concierge.

M. Chouet, Bâtiment de l'Université.

